

MOTION

des députés Olivier Turin ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), Jean-Henri Dumont, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), et Marcelle Monnet-Terrettaz, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), concernant: pour la mise en place d'un établissement cantonal d'assurance sur les immeubles (15.06.2010) 2.095

En Suisse, la majorité des cantons (19) a organisé l'assurance des bâtiments en monopole public, tout en confiant son application à des mandataires spécialisés autonomes: les établissements cantonaux d'assurance. Le Valais n'en fait toutefois pas partie. Notre canton laisse donc l'assurance des immeubles aux assurances privées. De ce fait, les primes que les propriétaires paient pour les dégâts dus aux éléments naturels et incendie sont plus élevées que dans le cas d'un établissement cantonal. Les propriétaires ont de ce fait tendance à être sous-assurés. En cas de sinistre, ils seront donc insuffisamment indemnisés.

Comme la préservation du patrimoine immobilier et sa valeur économique et sociale nous paraît un devoir d'Etat, nous demandons la création d'un établissement cantonal d'assurance qui sera entièrement autofinancé par les primes.

Sion, le 15 juin 2010
(09h45)

Olivier Turin, député,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Jean-Henri Dumont, député,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
Marcelle Monnet-Terrettaz, députée,
ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)
et cosignataires